

### **Quelques coordonnées d'un choix institutionnel.**

En mai 2000, l'École de psychanalyse Sigmund Freud et l'Association pour une école de la psychanalyse ont engagé une mise en commun du dispositif de passe adopté il y a six ans au fondement de l'E.P.S.F.<sup>1</sup>. Telle est la modalité qui fait issue à plus d'une année de réflexion sur la proposition faite par l'A.P.E.P. d'un dispositif de passe commun à trois associations et sur les obstacles auxquels cette proposition se heurtait. Ce nouage inédit de deux associations par le dispositif de passe va à l'encontre de la logique de scission, récurrente dans le mouvement psychanalytique. Prudent dans ses modalités actuelles d'application, il prend en compte la réalité des associations engagées, il fait confiance à l'expérience des deux années à venir pour évaluer comment il sera possible de faire un pas de plus. Un pas qui requiert la rigueur de chacun dans l'expérience.

Ce choix, qui n'a pas été sans provoquer des tensions dans chaque association, est une tentative pour traiter le réel du groupe auquel les analystes ont affaire de façon cruciale depuis la dissolution de l'École freudienne de Paris. Depuis ce moment, on compte en France le nombre des associations de psychanalyse, et même les écoles. C'est le signe d'un réel, le réel de la dispersion des psychanalystes. En fait, le comptage a commencé quand le groupe des personnes qui, en 1969, a quitté l'E.F.P. s'est nommé « Quatrième groupe », prenant le parti de se compter dans la synchronie (il y avait déjà la Société psychanalytique de Paris, l'Association psychanalytique de France et l'École freudienne de Paris) plutôt que dans la diachronie. C'était en effet ne pas compter la Société française de psychanalyse, issue de la première scission française et dont la réintégration à l'I.P.A. eut pour enjeu la destitution de Lacan comme didacticien. Le comptage a donc commencé avec le refus de la proposition de Lacan sur le psychanalyste de l'École, soit le refus d'un dispositif de travail et de formation chargé aussi de renouveler les modes de reconnaissance et de qualification du psychanalyste.

Si les dissidences de Jung et d'Adler entraînent leur séparation d'avec la doctrine freudienne, le phénomène de scission est interne au freudisme. Il peut mettre en jeu des points de théorie mais les luttes d'influence dans la formation et la transmission de la psychanalyse y sont déterminantes. Souvent dramatiques en raison des liens de transfert et de leur prise dans des enjeux de pouvoir, les scissions confortent l'occultation du réel de l'expérience et du réel

---

<sup>1</sup> Le lecteur trouvera plus loin le règlement modifié le 13 mai 2000 à l'E.P.S.F. sur la base de cet accord.

du groupe. La division, en un sens reconnue, est recouverte par une logique fantasmatique, un nombre plus ou moins grand d'analystes se rassemblant autour d'un objet agalmatique : bout de théorie, leader, standard de formation, dispositif, signifiant ou énoncé fondateur... L'identification au groupe s'en trouve assurée.

Pour l'École qu'il a fondée, Lacan a dégagé de son enseignement deux dispositifs de travail et de formation. Avec le dispositif de la passe, il a donné aux analystes une chance de reconnaître et de nommer, au-delà de l'identification et du fantasme, le réel de l'expérience dont se forme l'analyste dans son rapport inédit au savoir. Il a ainsi donné une chance de fonder l'extension de la psychanalyse et le collectif qu'elle nécessite sur ce réel de l'expérience. Pourtant, de façon récurrente, parce qu'il implique de désigner le passeur qui « est » la passe et de nommer l'Analyste de l'École, le dispositif de la passe bouscule les institutions. Il cristallise depuis 1969 les motifs principaux de scission des élèves de Lacan. Il y a là un paradoxe à élaborer. En première approche, on peut avancer que la destitution subjective mise en jeu dans le réel de l'expérience n'est pas sans mettre en question le rapport à l'institution et approcher le réel du groupe, son impossible. Les « quelques autres » corrélables au « lui-même » dont s'autorise l'analyste ne sont pas les quelques-uns dont se fonde l'unité du groupe. Il n'est donc pas surprenant qu'un groupe veuille assurer son confort en renonçant à ce dispositif ou en récusant, dans ses modalités d'application, la structure qu'il a dans la proposition de Lacan. La dispersion des élèves de Lacan est pour une part liée aux différentes façons de répondre à cette question : comment se débarrasser ou se protéger de cette invention ? Le sujet supposé savoir rassemble les analystes, le dispositif qui interroge et nomme le nouage du désir au savoir formé de la chute du sujet supposé savoir les disperse. Si cette invention institutionnelle de Lacan est solidaire de l'invention de l'objet *a*, on peut s'inquiéter des conséquences qu'aura à terme son rejet sur l'enseignement même de Lacan. Il est d'autant plus notable que deux associations aient choisi de mettre en commun un dispositif de passe qui reprend la structure proposée par Lacan.

En réduisant le groupe qu'était aussi l'École freudienne de Paris, unifié autour de Lacan mais divisé dans les conséquences à tirer de son enseignement, au réel d'un tas de lettres, la dissolution a donné une chance que *de* l'école se forme de ce réel, de sa reconnaissance. Dès sa formation en 1994, l'E.P.S.F. a inscrit le désir de contribuer à cette formation d'école, non seulement en se constituant comme école mais en soutenant la question de l'école dans la communauté issue de l'enseignement de Lacan : dans des rencontres de travail avec d'autres associations, en permettant que le *plus-un* du cartel de la passe ne soit pas membre de l'École. Le pas actuel répond à l'offre de l'A.P.E.P. ; l'expérience nous enseignera

comment il sera possible d'avancer dans cette tentative de traiter le réel de la dispersion avec les inventions théoriques et institutionnelles de Lacan en inventant un lien entre les dimensions associative et analytique qui convienne à la psychanalyse.

Le dispositif de l'E.P.S.F. reprend la structure du dispositif proposé par Lacan et tient compte, dans ses modalités d'effectuation, de trente années d'expérience et de réflexion dans plusieurs lieux institutionnels. Ainsi l'expérience a permis de mieux cerner les difficultés que pose dans la direction de la cure la désignation d'un passeur : reconnaître qu'il « est » la passe, soit un moment non nécessairement identifiable à l'installation professionnelle, déterminer s'il peut reconnaître d'autres savoirs inconscients, évaluer si le moment de le désigner est opportun, si la nécessité des « quelques autres » commence à s'articuler dans la cure. Ces différentes déterminations et exigences structurales expliquent qu'il soit rare de pouvoir désigner un passeur. Le dispositif mis en commun par l'E.P.S.F. et l'A.P.E.P. en tient compte en limitant le nombre de passeurs désignable par chaque analyste et en posant la nécessité qu'avant de donner le nom de l'analysant aux secrétaires de la passe l'analyste parle avec un analyste du Collège des raisons de cette désignation. L'expérience nous a enseigné aussi que la structure du cartel convient mieux que celle du jury pour nommer l'Analyste de l'École. Dans ce dispositif, le cartel, qui entend les passeurs et travaille le témoignage reçu jusqu'à nommer ou pas l'A.E., est constitué par tirage au sort de quatre analystes parmi les membres d'un collège désigné par les derniers A.E. nommés, puis par le choix d'un *plus-un*.

Ces deux points, désignation des passeurs et constitution du Collège, et l'inscription institutionnelle de l'A.E. ont été abordés à trois reprises dans des journées internes de travail de l'E.P.S.F. La possibilité que des analystes d'autres associations désignent des passeurs a curieusement suscité peu de discussions alors que les modalités retenues faisaient question pour l'autre association. Sans doute en raison de la place institutionnelle spécifique du Collège de la passe à l'E.P.S.F., l'extension du Collège à des analystes d'une (ou d')autre(s) association(s) a par contre cristallisé les inquiétudes et les réserves. C'est surtout ce point qui a retenu les discussions. Les *Carnets* ont jugé que les trois interventions qui ont introduit, le 13 mai 2000, la discussion qui devait permettre l'adoption du projet à l'E.P.S.F. peuvent intéresser leurs lecteurs. C'est le témoignage d'un moment de travail dans et sur l'institution.